



Lignes directrices sur la déclaration d'intérêt concernant le volet **CRÉER DES LIENS** du Fonds Égalité

Du **31 août au 16 septembre 2026**, à 17 h 00 (HAE/UTC-4) soumettez votre déclaration d'intérêt afin qu'elle soit examinée dans le cadre de notre volet de financement **CRÉER DES LIENS**.

Table des matières

Partie I : Informations générales sur le Fonds Égalité.....	3
Introduction.....	3
Partie II : Volet de financement CRÉER DES LIENS.....	4
Partie III : Invitation à la déclaration d'intérêt dans le cadre du volet CRÉER DES LIENS.....	5
Possibilité de subvention.....	5
Durée de la subvention.....	5
Montant de la subvention.....	5
Sources du financement.....	5
Qui peut postuler ?.....	6
Rôle et responsabilités des organisations leaders.....	6
Critères d'admissibilité pour les organisations leaders.....	7
Pièces justificatives : Rapports financiers audités par un organisme externe.....	8
Partie IV : Comment présenter une demande.....	8
Notre processus de demande de subvention.....	8
Déclaration relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).....	10
Notre processus de sélection participatif.....	11
Vérification des sanctions.....	11
Glossaire.....	11
Annexe 1 : Modèles de déclaration d'intérêt.....	12

Partie I : Informations générales sur le Fonds Égalité

Introduction

Le Fonds Égalité est un modèle de financement durable des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes, fonctionnant par le biais de subventions mondiales, d'investissements tenant compte de la question du genre, d'actions de plaidoyer et de philanthropie féministe. Le Fonds Égalité mobilise, investit et fait parvenir des fonds aux mouvements portés par les communautés dans les pays du Sud. Nous mettons l'accent sur l'égalité des genres, car les données montrent qu'elle contribue à favoriser la paix et la prospérité. Lancé en 2019, le Fonds Égalité a versé plus de 125 millions de dollars à ce jour, au bénéfice de plus de 1 800 organisations dans plus de 100 pays.

Grâce à des partenariats et à des contributions importantes du gouvernement du Canada, du bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, ainsi que d'autres bailleurs de fonds, nous fournissons des ressources aux organisations, fonds et mouvements féministes qui travaillent à tous les niveaux, de l'échelon local à l'échelon régional et mondial. Les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes sont à l'avant-garde du changement dans leurs communautés. En tant que fonds mondial, le Fonds Égalité investit dans ces acteurs et actrices et dans leurs solutions locales aux problèmes les plus complexes du monde.

Le Fonds Égalité compte actuellement quatre volets de financement :

- **Catalyser** : apporter des ressources à des organisations féministes et de défense des droits des femmes ;
- **Activer** : apporter des ressources aux fonds féministes ;
- **Se préparer, réagir et entourer** : apporter des ressources aux organisations féministes et de défense des droits des femmes qui travaillent dans des contextes de crise difficiles, y compris des contextes politiques, humanitaires, de conflit et d'après-conflit.
- **Créer des liens** : le financement des relations, des infrastructures et des capacités collectives qui permettent aux mouvements féministes et aux mouvements alliés de libération de renforcer leur pouvoir ensemble.

Le Fonds Égalité fournit un **financement pluriannuel et flexible** pour soutenir les priorités de ses partenaires bénéficiaires, en s'appuyant sur les [Principes de financement féministe](#) que nous avons définis conjointement avec d'autres bailleurs de fonds. Au Fonds Égalité, nous nous efforçons d'établir des partenariats qui vont au-delà des engagements financiers. Cela comprend l'accompagnement, l'apprentissage et les échanges, des stratégies communes pour renforcer notre

capacité collective de plaider et la mobilisation de ressources pour soutenir les mouvements féministes dans le monde.

Pour plus d'informations sur le Fonds Égalité, veuillez consulter notre [site Web](#), lire notre [Rapport annuel 2025/26](#), ou nous rendre visite sur les [réseaux sociaux](#).

Partie II : Volet de financement *CRÉER DES LIENS*

Le **Fonds Égalité** adopte une approche d'octroi de subventions en plusieurs volets qui offre un soutien financier aux organisations féministes et aux fonds de femmes de différentes manières.

VISION : Le Fonds Égalité imagine un monde transformé par le potentiel inexploité des femmes, des filles et des personnes non conformes dans le genre.

CE QUI EMPÊCHE NOTRE VISION DE DEVENIR RÉALITÉ : Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où des mouvements coordonnés anti-droits, anti-démocratiques, anti-genre et autoritaires prospèrent après des années (et parfois des décennies) d'investissements patients. L'impact de ces efforts dépasse les limites d'une problématique, d'une population ou d'un mouvement en particulier. Nos systèmes politiques, économiques et sociaux sont profondément interconnectés. Aucun mouvement ne peut, à lui seul, relever des défis d'une telle ampleur. Pourtant, une grande partie des financements philanthropiques reste organisée selon des silos thématiques qui renforcent la fragmentation et laissent peu de place à la collaboration nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes communes.

NOTRE STRATÉGIE : CRÉER DES LIENS, l'un des volets d'octroi de subventions du Fonds Égalité, ouvre ses financements aux collaborations qui cherchent à répondre à cet essor des acteurs anti-droits en créant des liens entre des mouvements qui, historiquement, n'ont pas travaillé ensemble, mais qui souhaitent désormais collaborer de manière équitable autour d'objectifs partagés. Cette phase pilote de financement vise à renforcer les relations, les infrastructures, la confiance, les stratégies communes et les capacités collectives qui permettent aux mouvements féministes, aux mouvements pour les droits des femmes et aux mouvements alliés œuvrant pour la justice sociale de renforcer leur pouvoir collectif au-delà des enjeux, territoires et communautés, en se rassemblant autour d'une vision commune de l'égalité des genres et de la justice sociale. Le volet CRÉER DES LIENS vise à réduire les cloisonnements entre les financements. Pour cela, il investit dans des initiatives qui créent des passerelles entre les mouvements ayant identifié la nécessité de travailler ensemble pour faire face à l'intensification actuelle des attaques contre les droits, la démocratie et la justice sociale.

En aidant à mettre en relation des mouvements qui identifient et travaillent sur différents aspects de systèmes interconnectés, le volet CRÉER DES LIENS crée des possibilités d'actions collectives coordonnées capables d'influencer simultanément plusieurs secteurs et systèmes. Fondé sur des

principes féministes et intersectionnels, le programme cherche également à appliquer les valeurs qu'il défend à travers des pratiques d'octroi de subventions participatives et non extractives (c'est-à-dire sans exploitation), fondées sur la confiance. En fin de compte, **le volet de subvention CRÉER DES LIENS investit dans les infrastructures nécessaires à l'action collective dans le but de contribuer à un monde où chaque personne peut vivre dans la dignité**, en reconnaissant que des changements durables au sein des systèmes dépendent à la fois de la solidité des mouvements individuels et de la force des relations entre ces mouvements.

Ce volet de financement est un projet pilote fondé sur des recherches portant sur les besoins des mouvements et sur les possibilités d'action collective offertes par les défis actuels pour contrer des initiatives anti-droits de plus en plus coordonnées. Dans le cadre de ce volet, le Fonds Égalité souhaite déterminer avec ses partenaires si ce type de financement peut renforcer l'écosystème des mouvements féministes et adapter les futurs cycles de financement en fonction des besoins.

Partie III : Invitation à la déclaration d'intérêt dans le cadre du volet *CRÉER DES LIENS*

Le processus de demande de subvention CRÉER DES LIENS se déroulera en deux étapes : la déclaration d'intérêt, puis la demande de subvention détaillée. La période de candidature pour le programme CRÉER DES LIENS s'étendra du 31 août au 16 septembre 2026. Consultez la Partie IV pour en savoir plus sur notre processus de demande de subvention.

Possibilité de subvention

Un total de **4 millions de dollars CAD par an** sera versé à **cinq à sept collaborations** sélectionnées dans le cadre de ce cycle d'octroi de subventions de CRÉER DES LIENS.

Durée de la subvention

Les subventions Créer des liens auront une durée initiale de deux ans, avec la possibilité de les prolonger de quelques années, et devraient commencer le **1er février 2027**.

Montant de la subvention

Le montant maximal des subventions disponibles est de 500 000 à 1 000 000 de dollars par an, selon les particularités de la proposition et l'expérience de l'organisation qui assurera la gestion financière de la subvention.

Sources du financement

Le Fonds Égalité reçoit des financements de diverses sources, dont le gouvernement canadien, le bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, des fondations et le grand public. Les bailleurs

de fonds bilatéraux disposent de modalités et de conditions spécifiques concernant l'utilisation de ces fonds, en imposant notamment que les subventions soient versées à des [pays admissibles à l'APD](#). Nous nous efforçons de rendre ces exigences aussi simples et claires que possible.

Nous continuons à plaider auprès de nos bailleurs de fonds et à négocier avec eux au sujet des limites de cette approche pour le développement des mouvements féministes : nous reconnaissons qu'il existe des organisations essentielles au soutien de mouvements locaux dynamiques qui sont systématiquement exclues des opportunités de financement gouvernementales et philanthropiques en raison des exigences de l'APD.

Qui peut postuler ?

CRÉER DES LIENS vise à financer et à renforcer le travail de collaboration qui permet aux mouvements féministes et aux mouvements alliés de libération de renforcer leur pouvoir collectif.

Nous souhaitons soutenir les collaborations qui créent des liens entre des actrices et acteurs féministes et d'autres organisations alliées.

Nous reconnaissons que les collaborations efficaces peuvent réunir différents types d'entités qui jouent des rôles différents dans leur contexte. Les partis politiques, les organismes gouvernementaux, les organisations à but lucratif et les particuliers ne sont **PAS** éligibles au financement, mais peuvent participer de leur propre initiative aux activités de la collaboration.

Nous reconnaissons également que les collaborations efficaces peuvent prendre de nombreuses formes et répondre de différentes manières aux défis qui les entourent. Le dossier de demande de subvention comprend volontairement des questions ouvertes afin de comprendre ce qui est le plus important pour les mouvements et leurs partenaires alliés lorsqu'ils travaillent ensemble à la réalisation d'objectifs communs.

Rôle et responsabilités des organisations leaders

Pour faciliter le processus et assurer son bon déroulement, votre collaboration devra choisir l'une des deux options suivantes :

1. Une seule organisation leader : elle assumera toutes les responsabilités indiquées dans le tableau ci-dessous, tant sur le plan du programme que sur le plan financier.
2. Deux organisations leaders distinctes, l'une responsable du programme et l'autre des finances : si votre collaboration désigne une organisation responsable du programme et une autre responsable des finances (qui peut être un parrain fiscal), les responsabilités de chacune sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Le Fonds Égalité accordera la priorité aux collaborations dont l'**organisation leader est établie dans les pays du Sud ou de l'Est**.

Organisation responsable du programme	Organisation responsable des finances
• Soumet la demande de subvention. • Signe l'accord de subvention, en plus de l'organisation responsable des finances. • Soumet les rapports financiers et narratifs au nom de la collaboration.	• Signe l'accord de subvention, en plus de l'organisation responsable du programme. • Reçoit et verse les fonds, et veille à leur bonne gestion. • Prépare les rapports financiers et les transmet à l'organisation responsable du programme.

Critères d'admissibilité pour les organisations leaders

S'il n'y a qu'une seule organisation leader, elle doit répondre à tous les critères d'admissibilité indiqués ci-dessous pour les deux rôles.

Organisation responsable du programme :

- Est principalement gouvernée, dirigée et gérée par des femmes, des jeunes, des filles et/ou des personnes non binaires venant **de pays du Sud et de l'Est**.
- Les femmes, les jeunes, les filles et/ou les personnes non binaires représentent la majorité de la direction et du conseil d'administration ou du comité de coordination de l'organisation.
- La promotion des droits des femmes, des jeunes, des filles et des personnes non binaires constitue sa mission principale, et pas seulement un volet de ses programmes.
- Travaille dans une perspective féministe et/ou de défense des droits des femmes en vue d'un changement structurel sur les questions touchant les femmes, les jeunes, les filles et/ou les personnes non binaires.
- S'engage à renforcer les mouvements féministes et à collaborer avec d'autres organisations de femmes, de jeunes, de personnes non conformes dans le genre et/ou de personnes noires, autochtones et de couleur (BIPOC).
- Est enregistrée ou mène ses activités dans des pays admissibles à l'APD¹, à l'exception de l'Afghanistan².

¹ Si votre organisation est dirigée par des femmes/des personnes non conformes dans le genre de la diaspora et qu'elle a son siège dans un pays non admissible à l'APD, mais qu'elle mène ses activités exclusivement dans un pays admissible à l'APD, nous pourrions être en mesure d'examiner votre demande de subvention. Le financement du volet *Créer des liens* est soutenu par des ressources provenant de bailleurs de fonds bilatéraux. Il est donc nécessaire de veiller à ce que la majorité des ressources soit investie dans des subventions octroyées exclusivement aux pays éligibles à l'APD.

² En raison des sanctions canadiennes et des lois contre le financement du terrorisme, le Fonds Égalité ne peut actuellement pas accorder de subventions en Afghanistan. Nous poursuivons nos efforts de plaidoyer auprès du gouvernement canadien afin de démontrer l'importance du financement d'activités qui vont au-delà de ce qui peut être considéré comme de l'aide strictement humanitaire.

- Les organisations partenaires qui sont actuellement bénéficiaires du Fonds Égalité peuvent participer à une collaboration, mais ne peuvent pas être une organisation leader dans le cadre d'une demande de subvention CRÉER DES LIENS. La participation d'une organisation partenaire actuellement bénéficiaire du FE n'aura pas d'impact sur la prise en compte de votre demande de subvention.
- Est en mesure de remplir les formulaires de proposition et de préparer les rapports narratifs et financiers en anglais, en français ou en espagnol, et de communiquer oralement dans l'une de ces langues.

Organisation responsable des finances :

- Dispose d'une existence légale officielle.
- Dispose de rapports financiers audités par un organisme externe pour ses deux derniers exercices financiers (**à soumettre avec la déclaration d'intérêt – voir la partie ci-dessous**).
- A géré des dépenses annuelles d'au moins 325 000 CAD au cours de l'un de ses deux derniers exercices financiers.
- Veille à ce que les organisations participant à la collaboration aient la capacité de recevoir, gérer et justifier l'utilisation des fonds qu'elles recevront dans le cadre d'une subvention Créer des liens.

Pièces justificatives : Rapports financiers audités par un organisme externe

À cette étape, afin de vérifier que les critères d'admissibilité financiers sont respectés, il vous sera demandé de fournir les rapports financiers institutionnels audités par un organisme externe des **deux derniers exercices financiers**.

Si l'organisation qui agit à titre d'organisation responsable des finances ne répond pas strictement à l'exigence relative à l'audit institutionnel, mais qu'elle a géré/dépensé au moins 325 000 CAD au cours de l'un de ses deux derniers exercices financiers ET qu'elle dispose d'autres documents liés à un audit (par exemple des audits de projets), il vous sera demandé de fournir ces documents et d'expliquer brièvement pourquoi l'organisation ne dispose pas de rapports financiers institutionnels audités par un organisme externe.

Partie IV : Comment présenter une demande

Notre processus de demande de subvention

Des organisations du monde entier nous ont fait part du fait qu'elles passaient trop de temps à préparer des propositions qui risquaient de ne pas être financées. Pour reconnaître et valoriser le temps que vous consacrez à cette démarche, nous souhaitons faire preuve de transparence

concernant ce qui peut ou non être financé et les critères d’admissibilité à respecter. Étant donné le nombre très limité de subventions qui seront accordées, nous encourageons fortement les organisations à ne pas soumettre de déclaration d’intérêt si elles ne répondent pas à tous les critères d’admissibilité. Notre processus de demande de subvention se déroule en deux étapes afin de réduire davantage la charge pour les organisations qui ont moins de chances d’être sélectionnées dans l’optique de recevoir un financement.

Étape préalable à la demande de subvention : Questionnaire d’admissibilité	Connectez-vous au portail communautaire du Fonds Égalité pour remplir un questionnaire d’admissibilité afin de déterminer si vous pouvez soumettre une déclaration d’intérêt. Lien vers le questionnaire d’admissibilité : https://equalityfund.my.site.com/fundseekerportal/s/eligibility-quiz?language=en_US Une fois que vous aurez répondu au questionnaire d’admissibilité, si votre collaboration est admissible, vous serez redirigé vers la page de connexion de notre portail communautaire. Nous vous recommandons d’ajouter la page du portail communautaire à vos favoris pour pouvoir y accéder ultérieurement. Si vous n’avez pas encore de compte, sélectionnez « S’inscrire ». Une fois votre compte créé, vous recevrez un courriel contenant un lien vers le portail communautaire.
Étape 1 : Soumettre une déclaration d’intérêt	- Si votre collaboration est admissible, entre le 31 août et le 16 septembre 2026, faites part de l’intérêt de votre collaboration aux fins de recevoir un financement en soumettant une déclaration d’intérêt par l’intermédiaire du portail communautaire du Fonds Égalité³. Celle-ci devra présenter des informations clés sur votre vision, votre mission et votre travail visant à faire progresser les droits des femmes et l’égalité des genres grâce à une collaboration entre différents mouvements. Nous vous remercions de prendre le temps de nous transmettre ces informations et nous nous réjouissons de pouvoir ainsi mieux connaître votre travail de collaboration. - Reportez-vous à l’Annexe 1 pour trouver un lien vers une copie du modèle de déclaration d’intérêt, afin de permettre à votre équipe de

³ Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons accepter les déclarations d’intérêt par e-mail. Pour en savoir plus, écrivez-nous à grants@equalityfund.ca.

	collaborer hors ligne et de travailler sur la demande de subvention avant de soumettre les réponses via notre portail communautaire. • Veuillez adresser vos demandes d'informations générales à grants@equalityfund.ca. SVP noter qu'en raison du volume important de demandes que nous prévoyons de recevoir, nous ne serons pas en mesure de fournir des conseils sur des situations particulières.
Étape 2 : Soumettre une demande de subvention détaillée sur invitation	• Jusqu'à dix-huit collaborations répondant aux critères de sélection et aux priorités du cycle d'octroi de subventions seront invitées à soumettre une demande de subvention détaillée. Il vous sera demandé de fournir davantage de détails sur le contexte, les priorités et les stratégies de la collaboration, ainsi que sur les actions proposées, de même qu'un budget et des pièces justificatives (par exemple <i>preuve d'immatriculation auprès de l'administration, manuel de gestion financière, protocole d'entente</i>, etc.). • Cette étape comprend également une vérification des références et des recommandations auprès d'organisations, de partenaires alliés et de bailleurs de fonds qui ont déjà travaillé avec vous. • Les organisations présélectionnées pour les demandes de subvention détaillées recevront une invitation avant le 1er novembre 2026 et disposeront de quatre semaines pour compléter la proposition. Veillez noter que seules les organisations sélectionnées recevront une invitation du Fonds Égalité à soumettre une demande de subvention détaillée. <i>Étant donné le nombre élevé de demandes que nous prévoyons de recevoir, nous ne serons pas en mesure de répondre aux demandes de renseignements concernant l'état d'avancement de votre déclaration d'intérêt.</i> • Au total, nous prévoyons d'accorder 5 à 7 subventions. Les subventions devraient commencer le 1er février 2027.

Déclaration relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Nous reconnaissons que l'IA peut constituer un outil utile pour les candidats. Lorsque vous rédigez votre déclaration d'intérêt, si vous choisissez d'utiliser l'IA, nous vous demandons de rédiger vous-même votre premier jet, puis d'utiliser l'IA pour *affiner* vos idées et *peaufiner* la manière dont

vous présentez votre travail. Nous souhaitons découvrir votre expérience réelle et votre façon de penser, et non des réponses générées par l'IA. Les demandes ne seront pas évaluées sur la qualité de la rédaction, mais sur la qualité de vos idées et de votre esprit de collaboration, ainsi que sur votre compréhension de votre contexte.

Si l'anglais, l'espagnol ou le français ne sont pas votre ou vos langues maternelles, vous pouvez utiliser l'IA à des fins de traduction.

Notre processus de sélection participatif

La sélection des déclarations d'intérêt et des demandes de subvention détaillées retenues sera effectuée selon un modèle consultatif participatif, auquel prendront part des activistes, des fonds de femmes régionaux, des professionnels et professionnelles et des représentants et représentantes de communautés offrant des perspectives et des expertises diverses en matière d'infrastructures des mouvements. Cette approche vise à garantir que les décisions de financement sont fondées sur les réalités, les priorités et la sagesse des mouvements et des communautés.

Vérification des sanctions

Dans le cadre de ses procédures de diligence raisonnable, le Fonds Égalité utilise un logiciel appelé Sanctions.io pour contrôler les organisations candidates invitées à l'étape de la demande de subvention détaillée. Cette vérification vise à limiter les risques liés au terrorisme, aux violations des droits humains, au blanchiment d'argent, à la fraude et à d'autres activités criminelles. Elle s'ajoute aux vérifications standard effectuées pour l'ensemble de nos partenaires bénéficiaires actifs. Nous vérifions le nom de l'organisation ainsi que ceux des principales personnes contacts au sein de l'organisation, des signataires de l'accord de subvention, de la personne référente au sein de l'organisation endossant le rôle de parrain fiscal, le cas échéant, et, au besoin, des membres de la direction.

Si une vérification des sanctions fait apparaître un signalement crédible concernant l'une des personnes contacts de votre organisation (ce qui est très rare), nous vous demanderons une copie de la pièce d'identité de la personne concernée afin de confirmer qu'il s'agit bien de la même personne.

Glossaire

- **Mouvements sociaux** – Ensemble organisé de personnes constituant une communauté et poursuivant un objectif politique commun de changement par l'action collective ([AWID](#)).
- **Mouvements féministes** – Les mouvements sociaux qui présentent certaines caractéristiques féministes, notamment :
 1. Leur programme repose sur une analyse genrée du problème.
 2. Les femmes sont actrices du mouvement, plutôt que d'en être simplement les bénéficiaires.
 3. Les mouvements

défendent des valeurs et une idéologie féministes. 4. Ils ont mis en place, de manière systématique, un leadership exercé par les femmes. 5. Leurs objectifs politiques tiennent compte des enjeux de genre. 6. Ils utilisent des stratégies et des méthodes fondées sur le genre. 7. Ils contribuent à la création d'organisations plus féministes ([AWID](#)).

- **Mouvements alliés** – Groupes, coalitions ou partenaires institutionnels qui partagent des objectifs avec les mouvements féministes et agissent avec eux pour créer du changement et atteindre ensemble des résultats qu'ils ne pourraient pas obtenir seuls ([JASS](#)).
- **Inter-mouvement** – Travail visant à créer des alliances avec d'autres mouvements au-delà des cercles féministes traditionnels afin de former un front uni face à des menaces communes ([JASS](#)).
- **Infrastructures des mouvements** – Ressources, compétences et personnes qui servent l'ensemble de l'écosystème des mouvements, notamment les organisations, les réseaux et les leaders ([NPQ Quarterly](#)).

Annexe 1 : Modèles de déclaration d'intérêt

- [déclaration d'intérêt en anglais](#)
- [déclaration d'intérêt en espagnol](#)
- [déclaration d'intérêt en français](#)

Avec le financement de :

